


Assurance emprunteur

BNP Paribas Cardif lance deux nouvelles garanties « présence parentale » et « proche aidant » dans son contrat Cardif Libertés Emprunteur

Leader mondial en assurance emprunteur, BNP Paribas Cardif enrichit son offre et élargit la couverture de son contrat Cardif Libertés Emprunteur, commercialisé en France par les courtiers, les conseillers en gestion de patrimoine et sur Cardif.fr. BNP Paribas Cardif étend les conditions d'indemnisation de l'arrêt de travail à tous les proches aidants, pour venir en aide aux familles devant faire face à des événements de vie difficiles.



« L'utilité sociale de l'assurance emprunteur est forte, et notre objectif est de la renforcer en élargissant les couvertures aux personnes les plus vulnérables. Le CCSF a émis des recommandations d'amélioration et nous avons souhaité aller encore plus loin en couvrant les assurés devant aider un proche en difficulté. En intégrant ces garanties, BNP Paribas Cardif poursuit sa démarche visant à protéger ses assurés, tout en maintenant l'importance d'innover au profit de tous. » déclare **Delphine Mantz**, directrice réseau CGP, courtiers et e-business de BNP Paribas Cardif France.

Deux nouvelles garanties pour permettre aux clients d'accompagner leurs proches dans des situations difficiles

L'assurance emprunteur garantit le remboursement d'un prêt en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail et/ou de perte d'emploi. Par ailleurs, depuis la crise du Covid-19, le sujet des aidants familiaux a pris une dimension prégnante au sein de la société française, avec 9,3 millions de personnes soutenant au quotidien un proche¹. BNP Paribas Cardif France renforce aujourd'hui la couverture de son contrat Cardif Libertés Emprunteur, commercialisé par les courtiers, les conseillers en gestion de patrimoine et sur Cardif.fr, en y intégrant deux nouvelles garanties, « présence parentale » et « proche aidant ». Celles-ci permettent une prise en charge temporaire des échéances de ses crédits (immobilier pour l'achat de la résidence principale, secondaire, professionnels et à la consommation) en cas d'arrêt total ou partiel de l'activité professionnelle pour accompagner un proche ou s'occuper d'un enfant.

- **La garantie « présence parentale »** permet une prise en charge de 100% de l'échéance de prêt, dans la limite de la quotité assurée, plafonnée à 2500€ par mois et par assuré, sans délai de franchise et sans délai de carence, pendant une durée maximale de 14 mois, renouvelable une fois. Cette garantie, basée sur l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), s'applique en cas de cessation temporaire de l'activité professionnelle de l'assuré pour s'occuper de l'enfant à charge de moins de 20 ans, qui a besoin d'une présence soutenue et de soins à la suite d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident.
- **La garantie « proche aidant »** permet une prise en charge de 100% de l'échéance de prêt, dans la limite de la quotité assurée, plafonnée à 2500€ par mois et par assuré sans délai de franchise et sans délai de carence, pendant une durée maximale de 3 mois non-renouvelable. Cette garantie, basée sur l'allocation journalière du proche aidant (AJPA), est possible lors de la cessation temporaire d'activité pour accompagner un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie. La personne aidée devant

¹ Ministère du travail, de la santé et des solidarités : [Agir pour les aidants](#) (16/12/2022)



avoir un taux d'incapacité d'au moins 80% ou une perte d'autonomie correspondant à un GIR 1, 2, 3 ou 4, et être bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Solidarité et innovation sont au cœur de l'offre de BNP Paribas Cardif pour soutenir ses assurés

À la suite de l'appel lancé en avril 2023 par les députés et 85 associations pour mieux couvrir les familles dans les contrats d'assurances emprunteur, le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) s'est prononcé en faveur de la création d'une garantie « aide à la famille ». Il impose désormais d'inclure cette garantie dans au moins un des contrats d'assurance emprunteur de chaque assureur afin de soutenir financièrement les parents contraints de réduire ou de cesser leurs activités pour accompagner un enfant gravement malade ou accidenté.

Dans la continuité de ses travaux déjà engagés pour une assurance plus inclusive, BNP Paribas Cardif va aujourd'hui au-delà de ce que requiert la réglementation en vigueur et crée une couverture complète, élargie aux proches aidants et sans délai de franchise et de carence, pour accompagner ses clients dans des situations particulièrement difficiles.

A propos de BNP Paribas Cardif

BNP Paribas Cardif, un leader mondial des partenariats en bancassurance, propose à ses plus de 80 millions de clients assurés des produits et services qui leur permettent de réaliser leurs projets, tout en se prémunissant contre les aléas de la vie. BNP Paribas Cardif souhaite avoir un impact positif sur la société et rendre l'assurance plus accessible. L'entreprise, filiale assurance de BNP Paribas, s'appuie sur un business model unique fondé sur le partenariat. L'assureur crée des offres pour plus de 500 partenaires distributeurs dans des secteurs variés (banques et institutions financières, acteurs de l'automobile, de la grande distribution, des télécommunications, fournisseurs d'énergie...) ainsi que pour des conseillers en gestion de patrimoine et courtiers qui en assurent la commercialisation auprès de leurs clients. Présent dans plus de 30 pays avec des positions fortes en Europe, Asie et Amérique latine, BNP Paribas Cardif est devenu un spécialiste mondial de l'assurance des personnes, le leader mondial en assurance emprunteur* et un acteur majeur du financement de l'économie. Plus de 8 000 collaborateurs dans le monde participent à la réalisation d'un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 30,3 Md€ en 2023.

Retrouvez les actualités de BNP Paribas Cardif sur LinkedIn, X ou sur www.bnpparibascardif.com

*Source : Finaccord – 2023

Contacts presse

Géraldine Duprey +33 6 31 20 11 76 geraldine.duprey@bnpparibas.com

Fanny Vidal + 33 6 50 89 88 48 fanny.1.vidal@bnpparibas.com



L'assureur
d'un monde
qui change